PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUGERNEMENT

Décret n° 2023-522 du 26 mai 2023

portant nomination de deux personnalités au comité de direction de l'école génie travaux

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi nº 15-2013 du 18 juillet 2013 portant création de l'école de génie travaux ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu le décret n° 2014-595 du 3 novembre 2014 portant approbation des statuts de l'école de génie travaux ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE:

Article premier : Sont nommées au comité de direction de l'école de génie travaux, les personnalités ci-après, choisies par le Président de la République :

- Monsieur Jean Claude NKOU, conseiller du Président de la République ;

 Monsieur Philippe GAPO, attaché aux travaux publics et au réseau routier au cabinet du Président de la République.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal efficiel de la République du Congo. / -

Fait à Brazzaville, le 26 mai 2023

Par le Président de la République,

Le Premier ministre) chef du Gouvernemen

Le ministre de la défense nationale,

Denis BASSOU-N'GUESSO.-

Anatole Collinet MAKOSSO.-

Charles Richard MONDJO. -